

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 04/04/2025

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparroquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31/03/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, Solenne LOUROT-MARTIN, Sébastien MICHAUD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

André GUISES a donné pouvoir à Laurent DESHAYES.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jérôme MARTY, David ROUZIES.

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION (autres participants amenés à s'exprimer) :

Nathalie GERME, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance :

Jocelyne ALLEMAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 07/02/2025

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07/02/2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Votes du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Après étude des différents tableaux, discussion et questions à la secrétaire de Mairie, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Le budget 2025 est étudié et voté à l'unanimité également.

3. Vote des taux d'imposition

Comme prévu, les taux d'imposition vont continuer à baisser comme c'est le cas depuis plusieurs années ; ils vont s'établir comme suit :

- Foncier bâti : 33,24 au lieu de 34,23 en 2024
- Foncier non-bâti : 62,36 au lieu de 64,21 en 2024
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) 4,09 au lieu de 4,22 en 2024

Le revenu généré par la fiscalité, en 2025, s'élèvera donc à 14 632 € au lieu de 15 859 € en 2024.
Voté à l'unanimité.

4. Demandes de subvention

Certaines associations se sont déjà manifestées.

Il est décidé de verser 50€ à l'ADMR, au collège Val Cérou, à la gym de Le Ségur, et à l'association « paroles de femmes », qui vient en aide aux femmes victimes de violences.

Le Comité d'animation de Laparroquial bénéficiera d'une subvention de 250€ lorsqu'il en fera la demande.

Ces associations ont fourni à l'appui de leur demande, les justificatifs de leurs comptes.

Approuvé à l'unanimité.

5. Augmentation du budget voirie

Les devis ont déjà été transmis à la 4C pour 2025. Aussi, si l'on souhaite augmenter ce budget comme le demandent certains élus, il faudra le prévoir pour 2026.

Il est à noter toutefois qu'en 2025, le FAVIL (département) remboursera moins, donc le budget 2025 sera automatiquement augmenté.

En 2026, prévoir des travaux sur Comberives et la Narbonnié (à la demande de certains élus).

Approuvé à l'unanimité.

6. RPI (écoles de Laparroquial et Le Ségur)

Les dépenses de fonctionnement du RPI 4C/Le Ségur augmentent d'année en année.

Elles s'élèvent actuellement à 1800€ par enfant et comprennent l'eau, l'électricité, l'assurance des bâtiments, la cantine, le téléphone, et le salaire du personnel de service.

Il est donc demandé de stabiliser ces frais à défaut de les baisser afin qu'éventuellement les enfants des communes environnantes puissent être accueillis. A savoir que ce sont les municipalités qui paient pour leurs enfants qui fréquentent les écoles d'autres communes.

Le Président du RPI, ainsi que les Maires des 2 communes concernées (Le Ségur et Laparroquial), demandent donc que les frais d'électricité, d'eau, et d'assurance soient pris en charge par les communes.

Accord à l'unanimité.

La facture de ces frais qui nous sont habituellement remboursés est annulée pour 2024. Aucun remboursement ne sera demandé par la commune au RPI, notre commune les prendra en charge et le mandat sera annulé.

Accord à l'unanimité.

7. Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 est voté à l'unanimité.

8. Passerelle du Candour

La commune de Laparroquial a demandé une subvention au Département ; notre part des travaux pour la passerelle reviendrait ainsi à environ 3500€.

Un appel à bénévoles va être lancé et la passerelle devrait être terminée vers le 15/08/2025.

9. Mur du chemin du Plô (La Mafresié)

Des demandes de subvention ont été faites au Département et à l'État ; nous attendons leur réponse.

10. Travaux

- Garage communal au Bourg : il est prévu de refaire la toiture - Coût : 2500€ environ. Accord à l'unanimité.
- Mairie : il est prévu de refaire le soubassement de la Mairie et de l'équiper de volets roulants. Des devis vont être demandés.
- Emplacement des poubelles à Peyrecout : des palissades sont à prévoir afin que les poubelles ne soient pas emportées par le vent. Un élu va se renseigner sur les prix.

11. PLUi

Celui-ci sera voté par le Conseil Communautaire le 08/04. Aucun problème concernant les terrains proposés à Laparroquial.

Quelques avis défavorables quant à certains changements de destination.

12. Repas communal du 26/04/2025

Après discussion, le menu sera le suivant :

- Apéritif
- Entrée : jambon de pays, noix
- Plat : filet mignon de porc, accompagné de pommes grenailles, haricots verts
- Fromage
- Dessert : tarte aux pommes
- Café et vin inclus

13. Questions diverses

- **Courrier de signalement**

Le Maire signale qu'une lettre anonyme a été envoyée aux élus et aux membres de la Commission des Finances, afin de vérifier si certains travaux effectués ont été déclarés aux services des Impôts.

Après vérification, il s'avère que tous les propriétaires des parcelles citées dans le courrier étaient en règle.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 20/06/2025 à 20h30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.